

DÉPARTEMENT DU GARD - COMMUNE DE DOORBIES EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL



En exercice : 10

Présents : 7

Excusés : 2

Absents : 1

Résultats de vote :

Adopté à l'unanimité

Pour : 8 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 1 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 1

Secrétaire de séance : Renaud ESCANDE

Membres présents :

Irène LEBEAU, Renaud ESCANDE, Gaëlle JOSSINET, Corinne THERIC, Jean-Luc ABLE, Jean-Marie PONCELET, Laurent BALSAN

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Marc SAUVAIRE (donne pouvoir à : Laurent BALSAN), Christian RAGUES (donne pouvoir à : Jean-Marie PONCELET)

Membres Absents :

Jean-Claude THION

Report de la contribution annuelle 2026 au SDIS du Gard

Madame le Maire rappelle que chaque année la commune participe aux dépenses du Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gard, réglementé par délibération n°2014-035 du 14/04/2014 par leur conseil d'administration.

Par délibération du 11 décembre 2023, il indique que le SDIS a révisé les modalités de calcul :

- Critères : Population DGF 50% Potentiel fiscal 50%
- Prise en compte d'un plafonnement de 40% majoré de l'évolution de l'indice des prix à la consommation - IPC (4.77% pour 2024, 1.70% pour 2025 et 0.82% pour 2026)
- Un étalement des évolutions de la réforme sur 8 ans

Madame le Maire précise que pour 2026, la contribution est de **17 566.95€**.

Cependant elle informe le conseil municipal sur l'urgence du soutien à apporter au centre de secours de l'Aigoual, qui rencontre des difficultés liées à une insuffisance d'effectifs, et notamment au non-remplacement de sapeurs-pompiers professionnels. Les six maires des communes concernées se mobilisent, souhaitant surseoir au paiement des contributions communales tant qu'une solution satisfaisante n'est pas trouvée.

Elle précise également que les communes de la communauté de communes Causses Aigoual Cévennes Terres Solidaires, à l'unanimité, viennent en soutien à leur démarche et souhaitent, elles aussi surseoir au paiement des contributions 2026.

Après délibération, le conseil municipal :

- **Décide** de surseoir au paiement de la contribution communale 2026 versée au SDIS du Gard afin d'affirmer leur soutien au centre de secours de l'Aigoual.
- **Reporte** le versement de la contribution le temps qu'une solution satisfaisante soit proposée
- **Autorise** Mme le Maire à signer tous document afférant à cette situation.

Fait et délibéré en mairie le samedi 7 février 2026

Le Secrétaire de séance,
Renaud ESCANDE

Mme le Maire

